

le 20 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DFPE 1326 Logement de fonction de la crèche sise 25, rue Théodore Deck (15e) – Convention de gestion avec la RIVP.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la RIVP une convention de gestion concernant le logement de fonction situé 27, rue Théodore Deck (15e), affecté à la crèche 25, rue Théodore Deck (15^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à la signature avec la RIVP de la convention de gestion concernant le logement de fonction situé 27, rue Théodore Deck (15e), affecté à la crèche 25, rue Théodore Deck (15^e) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à l'article 614, rubrique 64, chapitre 011 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2014 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.